

Congo, an 7

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **76 (1967)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Congo, an 7

Il y aura 7 ans dans peu de jours que l'exploitation de l'Hôpital de Kintambo, à Kinshasa (l'ancienne Léopoldville) qui fut construit par les Belges en 1958, est assurée par les membres de l'UMS, soit l'Unité médicale suisse que le Conseil fédéral chargea la Croix-Rouge suisse de mettre sur pied au lendemain des tragiques événements qui suivirent l'accès du Congo à l'indépendance, en juillet 1960.

Forte en moyenne d'une vingtaine de membres, l'UMS, qui groupe des médecins, des infirmiers et autres spécialistes, n'a pas cessé depuis lors de rendre d'inestimables services à la population congolaise.

Pour marquer cet anniversaire, un bref rappel des faits tout d'abord:

La Croix-Rouge suisse communique

22 juillet 1960: Les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge se préoccupent d'apporter aide et assistance à la population congolaise, sans discrimination de nationalité ou de race.

Près de 23 000 personnes ont cherché refuge dans les pays limitrophes. Pour le moment du moins, un grand nombre de ces réfugiés, conservant l'espoir de pouvoir retourner au Congo, ne désirent pas être rapatriés et pré-

Les membres de l'UMS — médecins, infirmiers et autres spécialistes — collaborent dans le meilleur esprit avec leurs collègues congolais qui petit à petit reprendront en main l'exploitation de l'Hôpital de Kintambo dont les Suisses assurent la bonne marche depuis 7 ans.

Photos R. Kœlla, Ostermundigen

fèrent attendre sur place la tournure que prendront les événements. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a envoyé deux délégués suisses sur les lieux. Ces derniers examineront avec les sociétés de Croix-Rouge nationales des pays voisins du Congo la nature et l'ampleur des secours et de l'assistance qu'il convient d'apporter aux réfugiés. Ils tiennent en outre régulièrement la Ligue au courant de l'évolution de la situation qui, pour le moment, ne justifie pas le lancement d'un appel international. Au cas où la mise sur pied d'opérations de secours au Congo même s'avérerait nécessaire, nos autorités fédérales ou le Comité international

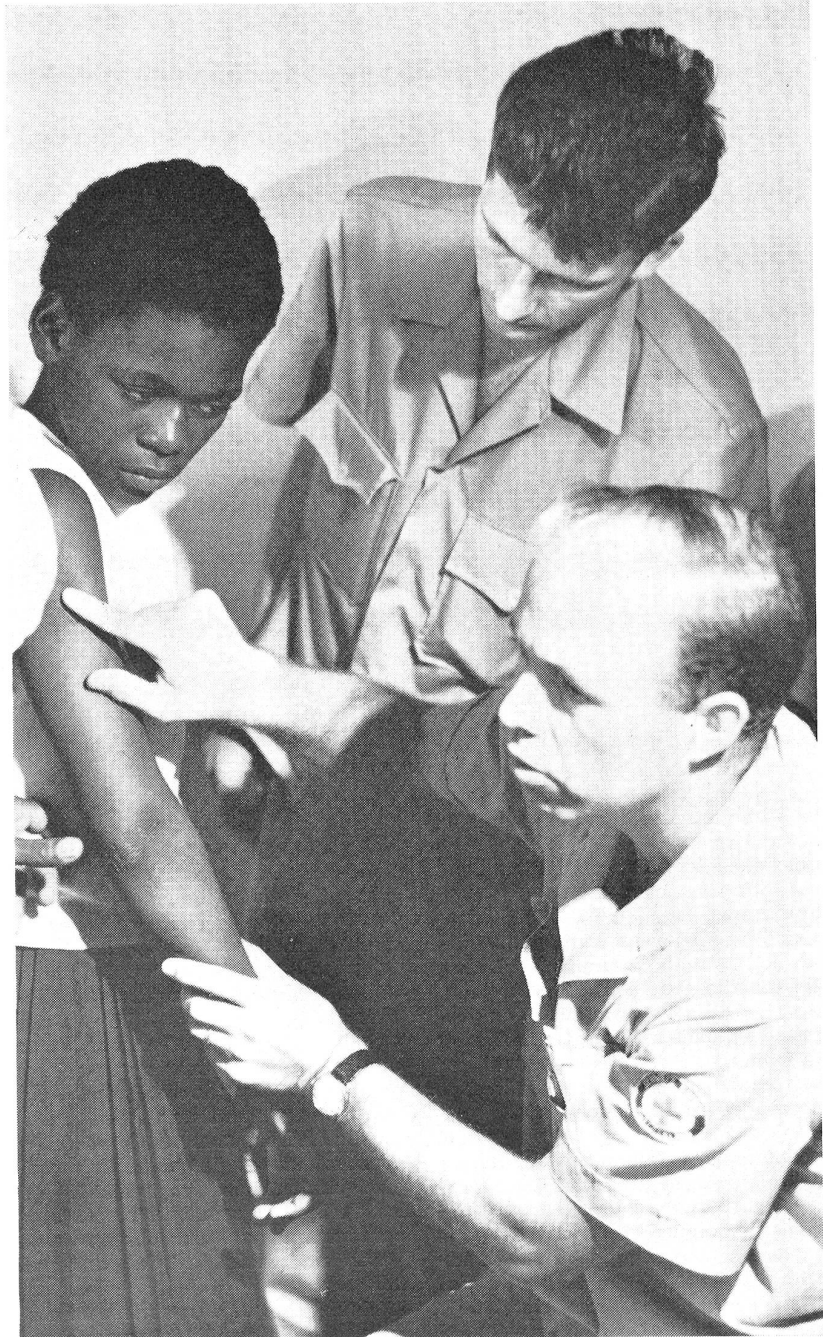
1000 admissions et 12 000 consultations ambulantes par mois, tel est le bilan approximatif de l'activité médicale uniquement déployée par l'UMS et le personnel médical congolais à l'Hôpital de Kintambo, établissement de 500 lits auquel la Suisse fournit par ailleurs des instruments chirurgicaux, des médicaments et des équipements divers.

de la Croix-Rouge solliciteraient l'intervention de notre Société.

30 juillet 1960: Le chef de l'équipe suisse préparatoire, partie le 27 juillet à destination du Congo, nous demande aujourd'hui l'envoi rapide de 7 médecins spécialistes et de 6 infirmières et infirmiers pour l'Hôpital de Kintambo à Léopoldville.

5 août 1960: Le Secrétaire général des Nations Unies ayant demandé au Gouvernement suisse d'envoyer au Congo une unité médicale civile, le Conseil fédéral a chargé la Croix-Rouge d'en assurer l'exécution. La tâche de cette unité médicale est d'établir et de faire fonctionner, à l'Hôpital de Kintambo à Léopoldville, un centre hospitalier de base pour les troupes des Nations Unies. Les membres de l'unité doivent également assurer les soins aux malades indigènes civils se trouvant dans la partie de l'hôpital non réservée aux troupes. L'Hôpital de Kintambo est situé dans un quartier congolais et peut recevoir 650 malades. Il est suffisamment pourvu en matériel sanitaire et en médicaments.

L'Unité médicale se composera de douze médecins spécialistes, un phar-



macien, une infirmière, six infirmiers, un laborantin, un assistant radiologue, ainsi que d'un administrateur et de personnel auxiliaire technique. Le 6 août la moitié des membres de cette Unité sera arrivée à Léopoldville.

17 août 1960: L'effectif de l'Unité médicale suisse chargée de faire fonctionner l'Hôpital de Kintambo à Léopoldville a été récemment complété. Il comprend actuellement 25 personnes, soit onze médecins, un pharmacien, quatre infirmiers, un laborantin, ainsi qu'un administrateur et du personnel auxiliaire technique et administratif. L'Unité doit pourvoir aux soins des soldats des Nations Unies, d'une part, et de 450 patients congolais, d'autre part. La collaboration avec le personnel infirmier indigène et les membres d'une unité sanitaire ghanéenne est excellente. Comme la durée du travail de l'Unité suisse au Congo est encore indéterminée, on doit d'ores et déjà prévoir la relève de ses membres.

23 décembre 1960: L'Unité médicale suisse au Congo, que la Croix-Rouge suisse fut chargée par la Confédération de mettre sur pied en août dernier, poursuit son activité avec succès malgré l'instabilité persistante de la situation. Cette Unité comprend actuellement neuf médecins, trois pharmaciens, trois infirmiers, un laborantin, un quartier-maître et trois auxiliaires. La tâche de l'Unité consiste principalement à diriger l'Hôpital de Kintambo à Léopoldville, dont les 650 lits sont constamment occupés. Les Suisses y travaillent en parfaite harmonie avec les très dévouées infirmières religieuses belges qui sont restées à leur poste, ainsi qu'avec le personnel infirmier congolais.

Deux des médecins de l'Unité ont été détachés depuis un certain temps déjà dans un hôpital de Katana (province du Kivu) où ils ont non seulement à soigner des malades mais également à enseigner de futurs infirmiers et sages-femmes. Deux des pharmaciens travaillent au Dépôt central médical et pharmaceutique à

Léopoldville où ils ont à diriger du personnel indigène qui s'avère très qualifié. Ce Dépôt central, parfaitement bien agencé, pourvoit en médicaments et matériel sanitaire tous les hôpitaux, pharmacies officielles et dépôts régionaux du Congo.

Il est prévu que l'Unité médicale suisse poursuive son activité durant plusieurs mois encore.

*

« Durant plusieurs mois encore... » disait-on en décembre 1960! Et sept ans ont passé...

Sept ans au cours desquels de très nombreux habitants de Kinshasa et des environs de la ville ont été traités à l'Hôpital de Kintambo dont la capacité est actuellement de 500 lits et qui enregistre mensuellement une moyenne de 1000 admissions et de 12 000 consultations ambulantes, soit une moyenne journalière de 400 environ. Nos médecins sont secondés dans leur travail par des médecins congolais, des assistants médicaux et des infirmiers.

La population et les autorités congolaises, ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé apprécient grandement les services rendus par l'équipe suisse, de même que l'on apprécie de toute part la grande conscience professionnelle et le zèle de ses membres. Cette action, qui à ses débuts avait le caractère d'une assistance médicale improvisée, mise sur pied dans le cadre d'interventions de l'ONU au Congo, s'est muée au cours des ans en une organisation hospitalière fonctionnant parfaitement. L'UMS a notamment intensifié ses efforts en vue de régulariser toujours davantage les prestations du personnel congolais. Ceci permet de resserrer de plus en plus la collaboration entre Européens et Africains et de préparer systématiquement la relève de l'UMS dont les quelque 20 membres seront successivement, au cours des années à venir, remplacés par du personnel indigène.

L'hôpital compte des services de chirurgie, de médecine interne, de pé-

diatrie et de maladies contagieuses. Il a été possible de développer notamment le service de pédiatrie grâce à la bienveillance des professeurs Prader et Rossi, médecins directeurs des cliniques pour enfants de Zurich et de Berne, qui régulièrement mettent à tour de rôle un pédiatre à la disposition de la Croix-Rouge suisse pour des périodes de 9 à 12 mois. Un accord conclu avec le même sens a pu être conclu avec le professeur Senn, médecin-directeur de la Clinique chirurgicale universitaire de Berne, de telle sorte que la Croix-Rouge suisse ne rencontre plus de difficultés à assurer les services ininterrompus d'assistants chirurgiens suisses.

Par ailleurs, quelques infirmiers qui travaillent au Congo depuis longtemps déjà ont pris en main et intensifié la formation professionnelle et le perfectionnement du personnel médical auxiliaire congolais; les élèves suivent un enseignement théorique à l'Institut d'enseignement médical et effectuent des stages pratiques de quelques semaines dans les divers services de l'Hôpital de Kintambo où plusieurs chirurgiens et pédiatres congolais se perfectionnent également. L'année 1966 a marqué le début d'un programme d'instruction dont les cours, minutieusement préparés et organisés, sont donnés par des membres de l'UMS. L'Organisation mondiale de la Santé envisage par ailleurs introduire l'instruction pratique de laborants à l'Hôpital de Kintambo.

Compte tenu des conditions du pays, les patients sont bien nourris, surtout depuis qu'il a été possible d'assurer un ravitaillement régulier.

La Suisse fournit en outre à l'hôpital des instruments chirurgicaux, des médicaments et des équipements divers.

L'aide que la Croix-Rouge suisse apporte ainsi au Congo depuis 1960 est financée par la Confédération suisse. Cette dernière se préoccupe aussi de faire bénéficier le pays d'une assistance technique qui déploie ses effets, en particulier, dans le domaine des Postes et Télécommunications, et de l'enseignement secondaire.